

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY SEANCE DU TRENTE JANVIER DEUX MILLE DIX HUIT

PROCÈS-VERBAL

---o0o---

L'an deux mille dix-huit, le trente janvier, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du vingt-quatre janvier s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck ROY.

Étaient présents les conseillers municipaux : Serge ADELÉE, Claudie BARANGER, Sandrine BELLEC, Joël BLANCHARD, Marie-Cécile BROCHARD, Marie-Annick CHARRIER, Audrey DELANOË, Emmanuel GARNON, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Nicolas LE GOFF, Isabelle LOQUET, Bernard PERRIN, Dany RABILLER, Christophe ROBRETEAU, Franck ROY, Marcelle TRAINÉAU, Didier VERDON.

Pouvoir :

*Cindy BESSEAU donne pouvoir à Dany RABILLER
Philippe CLAUTOUR donne pouvoir à Isabelle GUÉRINEAU
Geneviève COUTON donne pouvoir à Marcelle TRAINÉAU
Stéphanie DELAS donne pouvoir à Claudie BARANGER
Patrick LAIDIN donne pouvoir à Sandrine BELLEC,
François MÉNARD donne pouvoir à Serge ADELÉE
Julie PERRAUDEAU donne pouvoir à Franck ROY
Éric PAQUET donne pouvoir à Nicolas LE GOFF
Roland URBANEK donne pouvoir à Marie-Annick CHARRIER*

Excusés :

*Françoise MORNET
Bernard BEYER*

Membres élus : 29
Présents : 18
Pouvoir : 9
Excusés : 2

Secrétaire de séance : Isabelle LOQUET

I - VIE DE LA COMMUNE : RAPPORTS DES COMMISSIONS

1 – COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES

☐ ÉVÈNEMENTS À VENIR

Chocolat concert le dimanche 11 février 2018 à partir de 15 heures - Salle les Quatre Rondes
Partenaires locaux : Mme Céline DAVIET de la pâtisserie « L'Angélus » et « Le Palet Gourmand ».

Groupe musical : « Tri côté main ».

☐ ÉVÈNEMENTS EN PRÉPARATION

Semaine de la francophonie

Du 18 au 25 mars 2018 - Partenariat avec l'association « Vendée Québec »

Programme à venir :

Temps livre : « Chut, je rêve »

Les 5, 6, 7 et 8 avril 2018 à la Médiathèque

Nombreuses actions autour du livre en particulier vers les enfants, écoliers et collégiens.

Partenariat avec les écoles, les collèges, l'association « Bibliobulle », la maison de la presse et la librairie « le Chat Lent ».

☐ CALENDRIER DES RÉUNIONS DE TRAVAIL DE LA COMMISSION

- **Réunion avec les associations artistiques** : jeudi 1^{er} février 2018 à 18 heures 30 en Mairie ;
- **Rencontre annuelle avec les associations culturelles** : vendredi 2 février 2018 à 20 heures 30 en Mairie ;
- **Préparation des « Mardynamiques »** : lundi 12 février 2018 à 19 heures en Mairie ;
- **Temps livre** : jury du concours des nouvelles jeudi 15 mars 2018 à 14 heures à la Médiathèque ;
- **Salon d'automne** : réunion de travail jeudi 22 février 2018 à 14 heures en Mairie.

2 - COMMISSION URBANISME - DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DÉPLACEMENT

La commission urbanisme s'est réunie le 18 janvier 2018.

Bilan synthétique année 2017

☐ URBANISME

Logements neufs : 130 permis déposés en 2017 (soit 40 de plus qu'en 2016).

Le marché de l'ancien se porte aussi très bien et est en forte hausse avec environ 50 dossiers de plus par rapport à 2016.

Divisions parcellaires pour constructions dites « en fonds de jardins » : 30 logements en 2017 soit 30% de la production de l'année et une trentaine sont encore à l'étude.

Lotissements : 3 permis d'aménager ont été déposés en 2017, « Les Allées de Bonnefonds », « Le Plessis » et « Impasse des Halliers » (soit au total 42 lots qui seront aménagés à partir du 1^{er} trimestre 2018).

OPAH-RU sur le secteur Planty-Gobin : 4 logements conventionnés ANAH et 9 dossiers déposés pour actions sur les façades (cela concerne 1 commerce et 15 logements).

☐ DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DÉPLACEMENTS

Renforcement de la signalétique des itinéraires cyclables par les Services Techniques.

Les travaux de sécurisation et de jalonnement effectués par les Services Techniques permettent aux cyclistes de se déplacer en toute sécurité et de mieux s'orienter.

Création de nouvelles liaisons douces : Rue Charbonnière et Rue des Ormeaux.

Création de nouveaux stationnements de vélos Place de la Mutualité.

Nouvelle édition de la « VéloGésinate » le 17 juin 2018.

3 - COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITÉS

□ LES JARDINS FAMILIAUX

Les jardiniers se sont retrouvés avant les travaux de printemps. Actuellement, 26 parcelles sont attribuées. 6 familles sont sur liste d'attente.

Il serait possible de mettre 4 autres parcelles en service. Pour cela il serait nécessaire d'acquérir 2 cabanons supplémentaires.

Des réunions à thème seront organisées au jardin : sur le thème de l'eau, du désherbage, des engrais verts....

□ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CLUB « L'AGÉSINATE »

Fort de ses 410 adhérents, le club crée une dynamique au sein de la commune. Il développe des activités diverses afin de s'adapter aux demandes des seniors agésinates : marche, orthographe, bridge, chorale, cyclisme, informatique, activités ludiques, danse en ligne..., ainsi que des voyages et sorties d'une journée à une semaine.

Du lundi au vendredi chacun peut choisir selon ses souhaits et ses possibilités.

□ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE « LA PAUSE »

En 2017, l'association « La Pause », a modifié son organisation. Elle a été ouverte tous les jours hormis une semaine pour le nettoyage, ce qui fait 351 jours d'ouverture pour 316 nuitées d'occupation.

Le plus jeune accueilli a 17 ans (un migrant) et le plus âgé a 70 ans (une femme).

La moyenne d'âge des accueillis est de 44 ans.

Le prix de revient d'un accueilli est de 1,15 euro.

Un partenariat a été mis en place avec le cinéma afin de proposer aux accueillis des places gratuites de cinéma.

Monsieur Olivier LE VELY démissionne de son poste de président mais reste dans le bureau.

Les bénévoles font un travail remarquable pour être à l'écoute et offrir le meilleur accueil possible aux personnes dans le besoin. « La Pause » manque de bénévoles pour assurer un turn-over des permanences.

□ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE « LA MAISONNÉE »

Les membres de l'association ainsi que les résidents se sont retrouvés Aire Saint Benoist pour leur Assemblée Générale annuelle, moment privilégié pour partager la vie des leurs au sein de la structure.

Gestionnaire de cette structure, l'ADMR représenté par Monsieur GOBELET, a informé de la mise à disposition provisoire d'une nouvelle gouvernante Madame Virginie MARSAUD (Madame Patricia RETUREAU ayant démissionné).

Les familles des résidents sont inquiètes quant au vieillissement des leurs et leur place dans cette structure dont l'organisation n'est pas adaptée à cette population. Un projet pour une construction proche de la Maisonnée a été présenté au Conseil Départemental mais pour l'instant est toujours à l'état de projet.

□ AGENDA

- **Assemblée Générale « Mosaïque »** : le 17 Avril 2018 – 18 heures 30 – Salle Georges Hillairiteau ;

- **Fête du Jeu** : le 23 Mai 2018 ;

- **Accueil des Nouveaux Arrivants** : le 22 septembre 2018.

4 - COMMISSION ENFANCE - JEUNESSE - CITOYENNETÉ - INTERGÉNÉRATIONS

□ ENFANCE JEUNESSE

Bilans de fréquentation enfance jeunesse pendant les vacances de Noël

Centre de loisirs « Chouette & Cie » ouvert du 2 au 5 janvier 2018 :

- 54 enfants ont fréquenté le Centre de loisirs répartis de la manière suivante :
 - 32 enfants de 3 à 5 ans et 22 enfants de 6 à 12 ans pour 40 familles ;
 - avec une moyenne journalière de 20 enfants pour les 3/5 ans et de 14 enfants pour les 6/12 ans.
- Présentation du marché de travaux pour l'extension en modulaire architecturé au conseil du 30 janvier 2018.

Antenne Jeunesse ouverte du 26 au 30 décembre 2017 et du 2 au 6 janvier 2018 :

- 34 jeunes ont fréquenté la structure durant cette période, répartis de la manière suivante :
 - 12 jeunes de 11 à 13 ans ;
 - 15 jeunes de 13 à 15 ans ;
 - 7 jeunes de 15 à 17 ans.

Avec une moyenne journalière de 16 jeunes.

Les activités sont toujours proposées de manière différente pour les 11/14 ans et les 14/17 ans. 3 sorties ont été réalisées avec une participation moyenne de 11 jeunes.

En nouveauté : 6 jeunes ont participé à un stage d'écriture sur 4 matinées à la médiathèque en présence de Madame Christiane MANDIN.

Une belle réussite de la soirée de fin d'année (salle Georges Hillairiteau) où 25 jeunes se sont retrouvés autour d'un repas élaboré et cuisiné par leurs soins avec l'aide des animateurs.

Des liens se sont tissés avec d'autres jeunes (du Pont Morineau) lors de la soirée karaoké pour les 14/17 ans.

Compte-tenu des fêtes, la fréquentation est légèrement plus faible par rapport aux autres vacances, cependant les petits effectifs facilitent la relation et l'échange. Les activités en dehors des murs de l'Antenne sont une vraie force pour le rayonnement et la visibilité de la structure aux yeux des familles.

☐ CITOYENNETÉ

Les jeunes élus du Conseil Municipal des Enfants (CME) vont participer collectivement au projet du Tour de France. Des vélos usagés, récupérés par le conseil des Sages, vont faire l'objet d'ateliers de peinture mis en place très prochainement les mercredis et samedis matins.

À ce jour, une quinzaine d'enfants du CME et 7 adultes sont inscrits. Un tableau récapitulatif va permettre de constituer des équipes pour commencer le travail. Plusieurs idées ont été proposées par les enfants pour l'utilisation de ces vélos. Elles seront soumises à la prochaine réunion du comité de pilotage.

La soirée « C'pas Taboo » organisée par la ludothèque vendredi dernier, a réuni une quinzaine de personnes autour d'un nouveau jeu appelé « Laïque'Cité » présenté par Madame Aïcha TAREK de l'association « REGART'S ». Mieux connaître les lois, l'histoire de notre société et se cultiver de manière ludique était l'objectif de cette rencontre.

☐ INTERGÉNÉRATION

Le Conseil des Sages a organisé une vente à la crèche le dimanche 14 janvier 2018 à l'église St Benoît. Cette vente aux enchères, à but caritatif, a permis de récolter 731 €.

☐ AGENDA:

- **RAPPEL - Samedi 17 février 2018** à 20 heures à la salle les Quatre Rondes : « Veillée comme Autrefois » organisée par le Conseil des Sages ;
- **Lundi 12 février 2018** à 18 heures 15 salle du Moiron à la Mairie : Comité Consultatif Enfance Jeunesse.

Les trois Commissions CME se déroulent de 18 heures à 19 heures 15 en Mairie salle du Jaunay de la manière suivante

- **Mardi 6 février 2018** : Commission Culture et Solidarité ;
- **Jeudi 8 février 2018** : Commission Sport ;
- **Vendredi 9 février 2018** : Commission Environnement.

5 - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - COMMERCE – ARTISANAT ET EMPLOI

☐ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION « AIZENAY ENSEMBLE »

L'Assemblée générale de l'Association « Aizenay Ensemble » s'est déroulée le 25 janvier 2018.

Sur 377 entreprises, « Aizenay Ensemble » comptait au 31 décembre 2017, 150 adhérents, ce qui place toujours notre Union Commerciale dans le Top 5 du département.

L'association est composée de 15 membres et de 7 groupes de travail :

- Nouveaux projets ;
- Événements - Rencontre adhérents ;
- Aizy shop;
- Foire Expo;
- Noël ;
- Communication ;
- Salon du Mieux Vivre.

Point sur l'année écoulée

Opération tickets remboursés – Fête des Mères et Fête des Pères

Pour la 2^{ème} année consécutive, l'opération a rencontré un vif succès. La nouveauté 2017 c'est l'opération pour la Fête des Pères.

Foire Expo

Plus d'une quarantaine d'entreprises était présente en centre-ville.

2 nouveautés pour cette édition :

- Une mini ferme animée par les agriculteurs avait été installée Place des Halles ;
- Une forte communication via les réseaux sociaux, grâce notamment à des clichés de commerçants posant dans leur boutique avec l'affiche de la Foire (plus de 80 clichés).

La tombola a également eu beaucoup de succès en raison de la valeur du 1^{er} lot : 1 voyage d'une valeur de 1 000€ (chez « Alyce Évasion »).

En 2018, la Foire Expo fêtera ses 10 ans. La communication autour de l'évènement sera donc renforcée.

Aizy Shop

Chiffre d'affaires : 3 664 euros – baisse du nombre d'adhérents mais meilleur taux de rebond.

Les actions à mener pour 2018 : regroupement en 1 seul pack (plutôt que 3), accentuation de la publicité radio et dans la presse écrite, encarts web, panneaux sucette, panneaux électroniques.

Village du Père Noël

300 enfants au manège, 600 personnes transportées par la calèche (tickets proposés dans les commerces au préalable, ou tickets vendus sur place).

Animations : manège, stands d'ateliers créatifs, du Secours populaire et de la Maisonnée, tours de calèche, vente de crêpes et des superbes décorations de Noël.

Mémento « Aizenay Ensemble »

3 000 exemplaires, 88 encarts publicitaires

Agenda 2018 « Aizenay Ensemble »

- Opération Tickets remboursés Fête des Mères : du 14 au 27 Mai 2018
- Opération Tickets remboursés Fête des Pères : du 4 au 17 juin 2018

- Foire Expo-Braderie : le 1^{er} Septembre 2018
- Village du Père Noël : le 15 Décembre 2018
- Sortie du Mémento 2019
- Salon du Mieux Vivre : en 2019 (tous les 2 ans)

Une présentation du volet A de l'étude de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Vendée a été présentée à l'assemblée présente. Il est envisagé de programmer la présentation du volet B de cette étude lors d'une réunion dédiée. Date à définir.

☐ SIGNATURE PRÊTS D'HONNEUR INITIATIVE VENDÉE CENTRE OCÉAN

Le 19 Janvier 2018, 3 entreprises ont été reçues en mairie pour officialiser l'obtention de leur prêt d'honneur IVECO suite à leur dépose de dossier, et soutenance devant le jury IVECO fin 2017.

- 1 prêt croissance de 15 000 euros à M. Sébastien FELIS pour son projet de développement de son entreprise « Littoral Motos » suite notamment à l'obtention de la concession Kawasaki ;
- 1 prêt d'honneur de 20 000 euros, à Mme Nathalie PATARIN, M. Jimmy MARTINEAU, M. Franck SIMON, M. Philippe SORIN pour la reprise en SCOP (ces 4 personnes) de l'entreprise ATLANTIC OUTILLAGE (pièces usinées en petite série), suite au départ en retraite du gérant ;
- 1 prêt d'honneur de 5 000 euros, à Mme Jennifer MONTASSIER pour la création de son entreprise JM EVENTS, spécialisée dans l'organisation d'événementiels à destination des particuliers (mariages, anniversaires, etc.) ou des professionnels (inauguration, séminaire, etc..).

☐ OUVERTURE DE L'ORANGE BLEUE

Après 15 jours de portes ouvertes, permettant aux personnes de venir découvrir les installations, l'Orange Bleue centre de fitness et de remise en forme a ouvert ses portes le 22 janvier 2018.

Les journées de pré-ouverture ont très bien fonctionnées, nous informe la direction du centre. La date de l'inauguration officielle n'a pas été encore fixée par Mme HAMARD (courant février – mars).

6 - COMMISSION SPORT - PATRIMOINE COMMUNAL - ACCESSIBILITÉ ET SÉCURITÉ DES BATIMENTS

☐ SPORT

Les samedi 16 et dimanche 17 décembre 2017, le club de tir à l'arc d'Aizenay organisait au complexe sportif de La Galerne, un concours qualificatif pour le championnat de France. 190 archers venus de Bretagne et des Pays de la Loire ont essayé de décrocher le Graal sur cette compétition qui est la plus importante de Vendée. À noter une très belle organisation des membres de l'association présidée par M. Pascal GRUDE.

Le week-end du 20 janvier 2018 avaient lieu à Pertuis (84) les championnats de France de parabadminton. Notre athlète Véronique BRAUD décroche son 5^{ème} titre en double dames. Elle ramène également 2 médailles d'argent en simple féminin et double mixte.

Le vendredi 26 janvier 2018 les représentants des 18 associations sportives ont répondu présents à l'invitation lors de la galette des rois du sport. À cette occasion, ils ont pu découvrir le club house du basket et échanger entre eux. Un moment de convivialité très apprécié de tous.

A venir

Le 17 février 2018 un tournoi de badminton en double est organisé par le club local Salle de La Galerne à partir de 16 heures. Cette manifestation est ouverte aux licenciés et non licenciés.

□ TRAVAUX

Travaux d'équipements scéniques du Pôle culturel

Le rapport d'analyse des marchés de travaux d'équipements scéniques pour l'aménagement du Pôle culturel a été présenté par M. NICOLAS de l'agence XNS. Les entreprises seront retenues pendant le conseil municipal.

Travaux d'extension en modulaire architecturé du centre de loisirs « Chouette & Cie »

Le rapport d'analyse des marchés de travaux l'extension en modulaire architecturé du centre de loisirs « Chouette & Cie » a été présenté par M. BOUHIER de l'agence 2A-BG. Les entreprises seront retenues pendant le conseil municipal.

Madame Audrey DELANOË demande s'il serait possible aux responsables des commissions et des comités consultatifs d'établir ensemble un calendrier des réunions échelonnées afin d'éviter que 2, voire 3 commissions se déroulent le même jour à la même heure (comme ce sera le cas le 12 février où il y a 3 comités consultatifs à la même heure...).

Monsieur le Maire répond qu'il faut effectivement être vigilant sur la fixation des dates des commissions.

II – POINTS POUR INFORMATION

1) Point d'information sur le lycée : équipements sportifs, voirie et réseaux divers (VRD)

Monsieur le Maire explique que la Région a transmis à la commune d'Aizenay, au mois de novembre, les informations relatives à la salle omnisports 48 x 26, ainsi que la création de quatre vestiaires. Il s'agit d'équipements que la commune a obligation de réaliser. La commune a fait une demande d'intégration d'un mur d'escalade de 9 m. Le souhait de la municipalité est de pouvoir mutualiser cet équipement entre les activités du lycée mais également nos associations sportives. Il faut prévoir la possible utilisation le soir et le week-end pour toutes les manifestations, d'où la demande de création de tribunes d'environ 450 places.

La Région prévoyait la possibilité d'une extension de 400 à 500 m². La question que l'on s'est donc posée était de savoir si la réalisation de cet équipement permet de répondre aux besoins de nos associations et s'il n'y a pas d'intérêt à profiter de l'opportunité de la création de ce premier équipement disposant notamment de diverses infrastructures (accès et stationnement cars pour environ 8 à 10 cars, un accès et des stationnements pour véhicules légers d'environ 100 places avec une possibilité de mise en commun du hall d'accès, de vestiaires, d'équipements...).

Aujourd'hui la commune a créé des espaces de sport spécialisés : le terrain de foot, terrain de tennis couvert, le dojo, le terrain de BMX, le terrain de tir à l'arc, la salle de tennis de table.

Nous avons une association de gym qui utilise aujourd'hui une salle de 300 m² avec des dispositifs spécifiques. Nous souhaitons donc utiliser l'opportunité de la création de la salle de sport pour le lycée afin de créer un nouveau complexe sportif comprenant :

- Une salle omnisports pour la pratique du basket-ball, du handball, du volley-ball, du badminton, de l'escalade, disposant d'une capacité d'accueil en gradins d'environ 450 places.
- Une salle de gymnastique sportive spécialisée qui sera attenante.

Cela permettra d'accueillir dans de bonnes conditions matérielles et de sécurité le club de gymnastique d'Aizenay et de récupérer la salle actuelle pour d'autres demandes.

Après avoir consulté le programmiste, il s'avère que la réalisation d'un équipement mutualisé (salle omnisports et la salle de gymnastique spécialisée), permettrait d'obtenir un gain d'environ 20% sur le coût de la construction.

Pour ce faire :

- La commune d'Aizenay devra passer une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Région. Ainsi c'est l'architecte retenu pour la salle omnisports qui sera chargé de la réalisation de l'ensemble du complexe ce qui donnera de la cohérence au projet.

- Nous allons travailler avec le programmiste de la Région pour établir le cahier des charges des équipements sportifs.

Ainsi Monsieur le Maire a demandé à Monsieur Christophe ROBRETEAU d'organiser avec sa commission, une visite d'équipements existants avec le club de basket-ball, de volley-ball, de handball, de badminton, d'escalade, et de gymnastique. L'objectif est de réaliser ce cahier des charges pour la fin mars - début avril puisqu'il sera remis à l'architecte qui sera choisi à l'issue de la phase du concours.

Concernant la desserte du lycée

En s'appuyant sur l'étude de mobilité qui avait été réalisée, le scénario qui pourrait être retenu serait celui permettant l'accès des cars par la route départementale reliant l'axe de Challans à Palluau avec une sortie sur le giratoire existant. L'accès des véhicules légers se ferait quant à lui par la route de Nantes. L'accès des piétons et vélos serait également sécurisé. Cela permet de séparer l'ensemble des flux et d'assurer une meilleure sécurité de l'ensemble des usagers du site.

Monsieur le Maire a rencontré les services du Département et le Président de la commission infrastructures le 22 décembre dernier. Ils lui ont donné un avis favorable de principe. Nous attendrons leur avis écrit.

Enfin, nous avons sollicité la Région pour une possible co-maîtrise d'ouvrage sur les travaux de desserte qui seraient à la charge de la commune mais cela permettrait d'avoir un seul architecte qui proposera l'ensemble des dessertes et l'ensemble des équipements (lycée, complexe sportif, logements de fonction).

Concernant les formations

Suite à la discussion lors du dernier conseil municipal, Monsieur le Maire dit avoir repris les courriers du 18 mai 2017 adressés à la Région et au Rectorat, restés à ce jour sans réponse. Il a relancé par courrier la semaine dernière Madame la Présidente de la Région et Monsieur le Recteur de l'Académie de Nantes pour leur demander de répondre et de se positionner sur l'offre de formations du futur établissement et sur les observations faites en 2017 suite aux réflexions du groupe de travail.

Concernant les financements pour les équipements du futur lycée

Monsieur le Maire indique avoir réalisé une visite du site avec Monsieur Serge ADELÉE et le Président de la Communauté de Communes Vie et Boulogne Monsieur Guy PLISSONNEAU pour lui rappeler les projets structurants du lycée et son avancée, donc son impact sur les demandes de subventions à venir.

Madame Marie-Annick CHARRIER demande si les délais vont être respectés. Monsieur le Maire répond que les candidatures et esquisses des architectes seront analysées le 23 avril prochain. C'est la raison pour laquelle il faut être prêt pour donner les éléments de programmation. Il est toujours prévu une ouverture pour septembre 2022.

Monsieur Joël BLANCHARD se dit heureux de découvrir l'évolution du projet avec la salle de sport et la voirie mais il regrette seulement de ne pas avoir été informé en tant que président de l'association « Pour un lycée sur le Bassin de Vie d'Aizenay ». Monsieur le Maire répond que cette association a été créée pour l'obtention du lycée. Monsieur Joël BLANCHARD propose alors sa dissolution. Monsieur le Maire indique que les échanges effectués avec la Région portaient sur des éléments très techniques (réseaux et voiries) et non pas le lycée en lui-même. Monsieur le Maire rappelle par ailleurs l'utilité de l'association en indiquant qu'il faudra la réunir prochainement.

Monsieur le Maire souligne qu'il y aura une concertation avec les associations sportives concernées lors de la programmation sur les équipements sportifs.

2) Point d'information sur le projet de construction d'un Centre Médico Psychologique, d'un logement adapté pour l'accueil de professionnels de santé de et de neuf logements sociaux

Dans le cadre de sa politique de développement des services à la personne sur son territoire, la Commune d'Aizenay s'est rapprochée en 2017 de VENDEE HABITAT pour la construction :

- d'un Centre Médico Psychologique (85m²)
- de 9 logements sociaux
- et d'un logement adapté pour l'accueil de professionnels de santé

Par courrier, Vendée Habitat nous informe que, malgré le contexte contraint des bailleurs sociaux aujourd'hui, ce projet sera poursuivi et qu'une convention de co-maîtrise d'ouvrage sera signée entre la Commune et Vendée Habitat.

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal avait été informé de ce projet il y a quelques mois. Or la loi de finances 2018 était en discussion au Parlement. Cela pouvait impacter le projet. Vendée Habitat est revenue vers la Commune en début d'année et Monsieur le Maire fait lecture du courrier de leur part du 18 janvier 2018.

« Monsieur le Maire,

Je fais suite à votre courrier du 6 décembre dernier concernant le projet situé rue Ferry Wilczek, permettant la construction d'un centre médico-psychologique, d'un logement adapté pour l'accueil des professionnels de santé et de neuf logements sociaux. Nous vous avons averti que nous attendions la validation par l'Assemblée nationale du projet de loi de finances 2018 pour pouvoir nous positionner sur les échéances de ce projet. C'est pourquoi le 22 décembre, notre Conseil d'Administration s'est tenu pour définir les nouvelles stratégies relatives au développement des constructions.

Aujourd'hui, j'ai le plaisir de vous informer que Vendée Habitat tient à poursuivre ce projet. En raison de l'unicité du projet, il a été convenu qu'une co-maîtrise d'ouvrage entre la commune d'Aizenay et Vendée Habitat serait constituée. Votre conseil municipal va pouvoir prendre une délibération en conséquence. Mes services vont vous envoyer prochainement un exemple de convention de co-maîtrise d'ouvrage, pour discussion et accord ».

Monsieur le Maire explique que Vendée Habitat a bien souhaité retenir le projet sur Aizenay dans le cadre de sa nouvelle stratégie de développement. Il n'est pas évoqué de calendrier.

Il ne faudra pas trop perdre de temps notamment pour le logement d'accueil des professionnels de santé. Monsieur le Maire fait remarquer que les conseillers municipaux ont pu voir dans la liste des décisions la location d'un logement car on a la possibilité d'accueillir deux médecins sur Aizenay.

C'était une décision prise rapidement pour permettre aux médecins de rester 3/4 nuits sans revenir tous les soirs sur Nantes. Même si l'Agence Régionale de Santé montre qu'apparemment sur Aizenay tout va bien, la réalité du terrain est différente. On a besoin d'être proactif pour maintenir ce service de proximité.

Monsieur Joël BLANCHARD demande si on a des cabinets vacants pour lesquels on paye des loyers. Monsieur le Maire répond qu'il y'a toujours le cabinet du docteur LAVERGNE.

Monsieur Joël BLANCHARD explique que lors de la construction de la Maison de santé, un logement adapté a été réalisé pour les professionnels de santé afin qu'un service de garde puisse être mis en place.

Ce logement a depuis, été mis à disposition de l'ophtalmo. Or, dans le même temps un ou des cabinets médicaux sont vacants pour lesquels la municipalité se substitue et paie les loyers.

Monsieur le Maire confirme ce point mais indique que ce n'est pas le même type de logement qui a été retenu. Dans celui qui vient d'être loué il y a trois chambres. Madame Marcelle TRAINÉAU précise que les médecins vont être rencontrés prochainement.

3) Point sur l'organisation du service petite enfance, enfance et jeunesse

Monsieur le Maire explique qu'une étude sur les besoins des 11/17 ans a été menée par le cabinet ANATER en 2017.

Un comité de pilotage avait été constitué. Suite à la restitution de l'étude, il apparaissait clairement que pour mettre en place une véritable politique en matière d'enfance et de jeunesse, il fallait passer par la phase organisation de la collectivité. Monsieur le Maire explique qu'ont été réunis les élus du comité de pilotage qui sont les suivants : Marie-Annick CHARRIER, Françoise MORNET, Serge ADELÉE, Marcelle TRAINÉAU, Isabelle GUERINEAU, Bernard BEYER, et lui-même. L'objectif de cette réunion était de s'arrêter sur l'organisation des services et des moyens humains, dans un premier temps, alloués à notre projet. Des décisions ont été prises :

- La création d'un poste de coordonnateur de l'ensemble des services liés à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse qui permet de coordonner les actions, d'apporter de la transversalité d'accompagner les quatre services.

- La création d'un poste de responsable du service jeunesse ce qu'il permettra d'avoir quatre services permettant de couvrir les 0 à 17 ans : petite enfance, service périscolaire, service extra- scolaires, ALSH, service jeunesse.

Il y aura donc prochainement des créations de postes à délibérer en conseil municipal. Les services travaillent actuellement sur les fiches de poste.

L'autre orientation prise c'est dans le cadre du GEF. La commune a actuellement deux animateurs mis à disposition par GEF. Le GEF a décidé d'augmenter les frais de gestion en passant de 10 à 15 % au 1^{er} janvier 2018 et entre 25 à 30 % au 1^{er} janvier 2019. D'autre part, le recours au GEF 85 occasionne des problématiques fonctionnelles et hiérarchiques. Cela fera l'objet de décisions lors de prochains conseil municipaux.

Monsieur Jean-François MIGNET, Directeur Général des Services, explique que les représentants du personnel seront réunis en comité technique le 16 février. Il est précisé que cette organisation permet de finaliser le positionnement de certains agents en qualité de référents de site.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2017

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2017 a été approuvé.

III – DOSSIERS POUR DÉLIBÉRATION

Service des Finances

1 – Demandes de subventions dans le cadre du Contrat de ruralité – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2018

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le dispositif des « contrats de ruralité », mis en place dès la fin de l'année de 2016, a pour objectif de coordonner tous les outils, dispositifs et moyens existants pour développer les territoires ruraux et accélérer la réalisation de projets concrets.

Les actions inscrites dans les contrats de ruralité sont financées par les crédits relevant de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) – enveloppe spécifique « contrats de ruralité ». Elles peuvent également être financées par l'enveloppe « autres thématiques » de la DSIL, ainsi que par la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de prendre une délibération validant la demande de subvention au titre de la DETR 2018 qui sera déposée dans le cadre du dispositif « contrat de ruralité » :

- 2018 - DETR : Pôle culturel – Travaux d'équipements scéniques pour les deux salles de cinéma (hors sièges et gradins escamotables subventionnés au titre de la DETR 2014), de sonorisation et de projection pour la salle d'animation et la création du parvis.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Monsieur le Maire explique que s'agissant de la DETR, on propose 30 % de subvention même si on ne connaît pas le montant qui sera alloué aux différents territoires. Le secrétaire général de la Préfecture ne sait pas s'il connaîtra le montant de l'enveloppe pour la date de remise des dossiers qui est fixée pour les collectivités au 20 février.

Vu la circulaire de la Préfecture en date du 17 janvier 2018,

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010, portant loi de finances pour 2011, créant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le plan de financement pour le projet de travaux, tels que présentés :

Pôle culturel – Travaux d'équipements scéniques pour les deux salles de cinéma, de sonorisation et de projection pour la salle d'animation et la création du parvis

DEPENSES	MONTANT HT	MONTANT TTC	RECETTES	MONTANT TTC
Travaux d'équipements scéniques	356 545 €	427 854 €	Conseil Régional	9 210 €
Maîtrise d'œuvre équipements scéniques	40 942 €	49 130 €	Conseil Départemental	15 000 €
Travaux d'équipements de sonorisation et de projection de la salle d'animation	36 000 €	43 200 €		
Maîtrise d'œuvre Equipements salle d'animation	4 680 €	5 616 €		
Travaux d'aménagement parvis	84 000 €	100 800 €	Conseil Départemental (contrat Territoire Vendée)	51 880 €
			DETR 2018 (30%)	156 650 €
			Autofinancement commune	393 860 €
TOTAL	522 167 €	626 600 €	TOTAL	626 600 €

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention de l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018 auprès de la Préfecture de la Vendée sur ce dossier,

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 27 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service des Finances

2 – Budget Assainissement - Participation à l'Assainissement Collectif - Lotissement le Puyfraud Tranche 4 - Remboursement à Vendée Loti

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement du lotissement Le Puyfraud, la société Vendée Loti a procédé, en 2010, lors de l'obtention de son permis d'aménager, au versement de la participation à l'assainissement collectif (ex taxe de raccordement à l'égout) sur les tranches 3 et 4 du lotissement du Puyfraud, pour un montant global de 41 740 €, à charge pour cette société de récupérer cette taxe auprès des futurs propriétaires.

Par courrier en date du 11 décembre 2017, la société Vendée Loti informe que, si elle a bien obtenu le remboursement de cette taxe par les différents propriétaires de la tranche 3, constituée de 31 lots, les acquéreurs des parcelles de la tranche 4 ont procédé au paiement de la participation à l'assainissement collectif directement à la commune. Ces paiements ont été perçus par la commune depuis 2014, lors des dépôts de permis de construire.

Par conséquent, la société Vendée Loti demande le remboursement de sa participation sur la tranche 4, soit un montant de 19 510 €. Cette somme correspond au montant de la taxe en 2010, qui était de 680 € multipliée par le nombre de lots de la tranche 4 (soit 27 lots) et de 1 150 € pour la parcelle des logements sociaux.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide le remboursement de la participation à l'assainissement collectif versée par la société Vendée Loti pour un montant global de 19 510 € ;

- Décide que cette somme sera inscrite au budget primitif 2018 du budget annexe Assainissement au compte 673 ;

- Décide le relèvement de la prescription quadriennale envers la société VENDEE LOTI ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 27 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service des Finances

3 – Lotissement « Impasse des Halliers » - Création du budget annexe

Monsieur Christophe GUILLET rappelle que par délibération du 28 mars 2017, le Conseil municipal a approuvé l'aménagement de la parcelle communale AR 89 sis Impasse des Halliers en deux lots destinés à la vente, et en a fixé le prix de vente.

L'article L 442-1 du code de l'urbanisme disposant que « constitue un lotissement la division en propriété d'une unité foncière ayant pour objet de créer un ou plusieurs lots destinés à être bâtis », ces activités doivent être individualisées au sein d'un budget annexe.

Par conséquent, il convient de créer ce budget de lotissement dénommé « Lotissement Impasse des Halliers » et ceci sans attendre le vote du budget en mars 2018.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide la création du budget annexe pour le lotissement d'habitation nommé « Lotissement Impasse des Halliers ».
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 27 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service des Finances

4 – Zone d'Aménagement Différé (ZAD) « Aizenay Nord » - Création du budget annexe

Monsieur Christophe GUILLET rappelle que par délibération du 30 mai 2017, le Conseil municipal a approuvé la création par la Communauté de Communes Vie et Boulogne de la Zone d'Aménagement Différé (ZAD) « Aizenay Nord » pour une durée de 6 ans.

Il rappelle également que par cette même délibération, Monsieur le Maire a accepté de la Communauté de Communes Vie et Boulogne la délégation de son droit de préemption au profit de la commune sur les propriétés situées au sein du périmètre de la ZAD.

Afin de pouvoir procéder aux acquisitions foncières et aux opérations d'aménagements futures, il convient de créer ce budget annexe dénommé « ZAD Aizenay Nord » et ceci sans attendre le vote du budget en mars 2018.

Monsieur Christophe GUILLET explique que 80 % des propriétaires ont été rencontrés et que les négociations vont commencer.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide la création du budget annexe dé nommé « ZAD Aizenay Nord ».

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 27 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service des Finances

5 – Approbation et autorisation de signature d'une convention de partenariat culturel d'aide à l'écriture d'un scénario de long métrage ou d'œuvre audiovisuelle de longue durée avec la société CANTINA STUDIO

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Jérémy BANSTER a souhaité écrire un scénario de film de long métrage librement inspiré de la vie de son arrière-grand-père Louis BUTON et s'est donc rapproché de la société CANTINA STUDIO, qui s'est déclarée intéressée par le projet de développement en vue de produire un film de long métrage traitant de ce sujet.

La société CANTINA STUDIO a donc entrepris de développer un projet d'écriture de scénario d'un film de long métrage de fiction destiné à une première exploitation dans les salles de cinéma, provisoirement ou définitivement intitulé « Louis Buton, un homme du 20^{ème} siècle ».

L'histoire de Louis Buton étant intimement liée à l'histoire de la Vendée et plus particulièrement à l'histoire de la ville d'Aizenay, dont Louis Buton était originaire et où il a vécu toute sa vie, la société CANTINA STUDIO s'est donc rapprochée de la ville d'Aizenay afin d'établir une convention d'écriture pour le Scénario.

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la convention, le producteur et le réalisateur s'engagent à développer un partenariat avec la commune.

Le producteur s'engage à faire écrire des séquences dans le scénario qui permettront de localiser à Aizenay un minimum de 5 jours du tournage du film, et à privilégier, dans la mesure du possible, les compétences de professionnels locaux.

Le producteur s'engage aussi, dans la mesure du possible, à faire venir des élèves des écoles élémentaires publiques et privées d'Aizenay, sur le tournage afin qu'ils puissent découvrir les coulisses et le travail des techniciens de cinéma.

Par ailleurs, le producteur s'engage à être présent et/ou à être représenté par Jérémy BANSTER à l'inauguration du nouveau Cinéma d'Aizenay et aussi à participer et/ou à être représenté par Jérémy BANSTER à une ou plusieurs réunions de présentation du projet du film et sur le déroulé de la réalisation d'un long métrage aux élèves d'Aizenay.

Enfin, sous réserve de la bonne fin du film réalisé à partir du scénario objet du présent contrat, le producteur s'engage, à prévoir une avant-première du film à Aizenay en présence du réalisateur et si possible avec d'autres membres de l'équipe.

Compte tenu des éléments exposés ci-dessus, Monsieur le Maire propose que la ville d'Aizenay apporte une aide financière dans l'écriture du scénario à hauteur de 10 000 € à la société de production CANTINA STUDIO.

Monsieur le Maire précise qu'avec ce projet, il s'agit de faire partager notre histoire aux jeunes d'Aizenay.

La commune a préconisé à Jérémy BANSTER de rencontrer différents partenaires comme la commune du Poiré-sur-Vie, la Communauté de Communes Vie et Boulogne, la ville et l'agglomération de la Roche sur Yon ainsi que le Département de la Vendée.

On sait qu'il y a un certain nombre de partenaires potentiels pour l'accompagner. Il est question ici de permettre à Jérémy BANSTER et à son co-scénariste d'écrire le scénario. D'autres partenaires sont intéressés.

Jérémy BANSTER vient en Vendée vendredi 2 février pour rencontrer une entreprise, c'est donc l'occasion pour signer cette convention de partenariat.

Madame Audrey DELANOË demande comment on pourrait associer toutes les personnes qui sont intéressés par ce projet, pour que cela ne reste pas dans un petit groupe.

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas le projet de la Mairie mais celui de Jérémy BANSTER, c'est un projet artistique.

La commune est partenaire financier et demande un engagement en retour pour les enfants (des petits jusqu'au collègue). Sur l'écriture du scénario, la commune n'a pas à apporter quoique ce soit.

Monsieur le Maire ajoute que lorsqu'il tournera des scènes à Aizenay, il aura besoin d'être accompagné peut-être par des bénévoles.

Le synopsis sera présenté le vendredi 02/02/2018

Monsieur le Maire se tourne vers Monsieur Serge ADELÉE, 1^{er} adjoint en charge des Affaires Scolaires pour qu'il évoque ce partenariat lors des prochains conseils d'école, afin de sensibiliser les enseignants sur ce projet.

Après le vote, Monsieur le Maire remercie chaleureusement l'ensemble des conseillers municipaux au nom de Jérémy BANSTER car il attendait cette soirée pour la concrétisation de son projet.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu la demande de la société de production CANTINA STUDIO,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve le versement d'une aide de 10 000 € auprès de la société de production CANTINA STUDIO dans le cadre de l'écriture du scénario de long métrage en application de la convention annexée ci-après.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente.

VOTE : OUI : 27 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service Urbanisme

6 – Acquisition de la parcelle cadastrée AN n°26 – Propriété de la SCI AGESINATE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la SCI AGESINATE, représenté par Monsieur THOMIR Laurent, est vendeur de la parcelle cadastrée section AN n° 26 d'une superficie d'environ 01 a 02 ca située 2 rue du Georges Clemenceau.

Cette parcelle est située en zone UA du Plan Local d'Urbanisme.

L'ensemble de cette parcelle est constructible. Actuellement, cette parcelle est occupée par un bâtiment d'environ 102 m² d'emprise au sol implanté à l'alignement de la voie. Ce bâtiment comprend un local commercial d'environ 69m² et un logement d'environ 88m².

La commune possède les propriétés cadastrées AN n°24 et 25 situées en continuité. La réunion de ces trois parcelles offre la possibilité à la commune de réaliser un aménagement immobilier ainsi qu'un aménagement routier permettant de sécuriser le carrefour Route de Palluau/Route de Challans.

Cette acquisition pourrait se faire au prix de 145 000 € net vendeur.

Monsieur Joël BLANCHARD demande si l'acquisition de cette parcelle est l'aboutissement de la procédure d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique votée en conseil municipal le 27 novembre 2012. Il demande également quel est le projet immobilier qui est envisagé sur ce site, indépendamment du nécessaire aménagement du carrefour des Rues Soulard et Clémenceau. Monsieur Bernard PERRIN indique que la procédure permettait de justifier les préemptions. Monsieur le Maire précise que sur la présente délibération il s'agit d'une négociation amiable. Concernant, le projet immobilier, il y avait eu des esquisses permettant d'étudier la faisabilité d'une opération. A ce jour, il n'y a aucun projet immobilier en cours sur cet espace.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme en date du 18 janvier 2018,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Approuve la proposition d'acquisition de la parcelle cadastrée AN n°26, propriété de la SCI AGESINATE, d'une surface d'environ 01a 02ca.
- Accepte d'acquérir cette parcelle au prix de 145 000 € net vendeur.
- Dit que les frais d'acte et les frais de bornage (s'il y a lieu) seront à la charge de la Commune.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 27 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service Urbanisme

7 – Établissement Public Foncier de Vendée (EPF) : convention de veille foncière sur le secteur Planty-Gobin – Avenant n°1

Monsieur Christophe GUILLET rappelle que lors de la séance du 1^{er} mars 2016, le Conseil Municipal a approuvé la convention de veille foncière avec l'EPF de la Vendée en vue d'intervenir ponctuellement pour acquérir et porter le foncier, dans le cas où l'initiative privée ne serait pas suffisante ou pertinent dans le cadre de l'OPAH-RU, dans le secteur situé Rue du Docteur Neveu, Rue Monseigneur Gendreau, Rue Georges Clémenceau et Place du Champ de Foire.

La convention opérationnelle de veille foncière a été signée le 10 mars 2016 entre l'EPF de la Vendée et la commune d'Aizenay.

Celle-ci nécessite la signature d'un avenant car une erreur matérielle s'est glissée lors de l'inscription de la date de signature en fin de convention. La date du 10 mars 2015 doit être remplacée par le 10 mars 2016, correspondant à la date effective de signature de la convention conformément à la délibération du conseil d'administration de l'EPF de la Vendée du 24 novembre 2015 et à la délibération du conseil municipal d'Aizenay du 1^{er} mars 2016.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} mars 2016 relatif à la signature de la convention de veille foncière entre l'EPF de Vendée et la commune d'Aizenay,

Vu le projet d'avenant proposé par l'EPF de Vendée le 8 décembre 2017,

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte les termes de l'avenant à la convention de veille foncière entre l'EPF de la Vendée et la commune d'Aizenay,

- Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant relatif à la convention de veille foncière ainsi que toute pièce relative à cette affaire,

VOTE : OUI : 27 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service Urbanisme

8 – Le Clos du Pré (1 et 2) – Demande de transfert des voies et espaces communs dans le domaine public

Monsieur Christophe GUILLET informe l'assemblée que l'aménageur du lotissement Le Clos du Pré (1 et 2), TERIMMO ATLANTIQUE a demandé le transfert des voies et espaces communs du lotissement dans le domaine public.

Les services techniques se sont déplacés sur site en juin 2017 et ont émis un avis technique positif.

La commission urbanisme du 10 octobre 2017 a également émis un avis favorable.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accepter le transfert des voies et espaces communs du lotissement Le Clos du Pré (1 et 2), au regard de l'avis des services techniques et selon l'avis de la Commission Urbanisme.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme en date du 10 octobre 2017,

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte le transfert des voies et espaces communs du lotissement Le Clos du Pré (1 et 2) dans le domaine public à partir du 1^{er} avril 2018 ;

- Les frais d'acte seront à la charge du lotisseur,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : **OUI : 27** **NON : 0** **ABSTENTION : 0**
Service Urbanisme

9 – Lotissements « les Allées de Bonnefonds » et « Le Plessis » – Dénomination des voies

Monsieur Christophe GUILLET explique à l'assemblée qu'en vue de l'aménagement de nouveaux lotissements le long de la route de Maché, de nouveaux lots vont être créés ainsi que de nouvelles voies. Il convient donc de définir l'adressage du lotissement.

Monsieur Christophe GUILLET présente à l'assemblée la dénomination des 2 nouvelles rues du lotissement « Les Allées de Bonnefonds » et de la nouvelle rue et des 2 nouvelles impasses du lotissement « Le Plessis » qui ont été proposées par la Commission Urbanisme du 10 octobre 2017.

Il est proposé de dénommer les nouvelles voies :

- « Rue de la Cheminée » et « Rue du Pot de Terre » pour le lotissement « Les Allées de Bonnefonds »,
- « Rue du Plessis », « Impasse de l'Enclos », « Impasse des Haies Vives », pour le lotissement « Le Plessis ».

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Vu la proposition de la commission urbanisme du 10 octobre 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Valide la proposition de dénomination des nouvelles voies du lotissement « Les Allées de Bonnefonds » : « Rue de la Cheminée » et « Rue du Pot de Terre ».

- Valide la proposition de dénomination des nouvelles voies du lotissement « Le Plessis » : « Rue du Plessis », « Impasse de l'Enclos », « Impasse des Haies Vives ».

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : **OUI : 27** **NON : 0** **ABSTENTION : 0**

Service Urbanisme

10 – Zone d'activités Espace Vie Atlantique Nord – Dénomination de la voie

Monsieur Christophe GUILLET explique à l'assemblée que l'aménagement de la zone d'activités Espace Vie Atlantique Nord a entraîné la création d'une nouvelle voie. Il convient donc de définir l'adressage de cette voie.

Monsieur Christophe GUILLET présente à l'assemblée la dénomination d'une nouvelle voie sur la zone d'activités Espace Vie Atlantique Nord qui a été proposée par la Commission Urbanisme du 18 janvier 2018.

Il est proposé de dénommer la nouvelle voie, « Rue Jacqueline Auriol »

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,
Vu la proposition de la commission urbanisme du 18 janvier 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Valide la proposition de dénomination de la nouvelle voie de la zone d'activités Espace Vie Atlantique

Nord : « Rue Jacqueline Auriol ».

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 27 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service Marchés Publics

11 – Marché de travaux pour les travaux d'équipements scéniques pour l'aménagement de deux salles à vocation cinématographique, événementielle et théâtrale au sein du Pôle culturel - Autorisation de signature des marchés de travaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'équipements scéniques pour l'aménagement de deux salles à vocation cinématographique, événementielle et théâtrale au sein du Pôle culturel, une consultation en procédure adaptée a été lancée.

La date limite de remise des offres pour cette consultation était fixée au 15 décembre 2017 à 17h00. Le maître d'œuvre en charge de ce dossier, XNS, a procédé à l'analyse des offres reçues au regard des critères de jugement des offres qui étaient, la valeur technique pondérée à 55% et le prix des prestations pondéré à 45%.

Le coût prévisionnel de ce marché était estimé en phase d'avant-projet définitif (APD) à :

460 027,40 € HT pour les offres de base sans les options ;

485 527,40 € HT pour les offres de base avec les options ;

480 027,40 € HT pour les offres avec variante sans les options ;

505 527,40 € HT pour les offres avec variante et avec les options.

Le montant des offres économiquement les plus avantageuses s'élevant à 438 601,68 € HT, le conseil municipal doit autoriser le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues.

Il ressort de cette analyse que les offres économiquement les plus avantageuses sont :

N° et intitulé du lot / options	Attributaire	Montant €
1 - Éclairage scénique	SONOWEST 35132 VEZIN LE COQUET	
Offre de base		NON RETENUE
Offre variante « Projecteurs PC Led »		60 853 €
Option n°1 en plus-value « Extension de garantie 1 an »		NON RETENUE

TOTAL LOT N°1		60 853 €
2 - Sonorisation et équipements audiovisuels	SONOWEST 35132 VEZIN LE COQUET	
Offre de base		73 484 €
Option n°1 en plus-value « Limiteur acoustique »		+ 2 280 €
Option n°2 en plus-value « Extension de garantie 1 an »		+ 1 400 €
TOTAL LOT N°2 OFFRE DE BASE + OPTIONS 1 et 2 en € HT		77 164 €
3 - Serrurerie et machinerie scénique	2.44-3D MAUSSION 29620 GUIMAËC	64 449 €
4 - Draperie scénique	TELORNON FEU 85200 FONTENAY LE COMTE	19 355,50 €
5 - Équipement cinéma	CINE-SERVICES 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE	
Offre de base		134 658 €
Option n°1 en plus-value « Extension de garantie 1 an »		incluse dans l'offre
Option n°2 en plus-value « Équipement 3D Active »		NON RETENUE
TOTAL LOT N°5 OFFRE DE BASE + OPTION 1 en € HT		134 658 €
6 - Sièges de cinéma	KLESLO 39004 LONS-LE-SAUNIER	34 307,18 €
7 - Gradinage télescopique	HUGON 46090 MERCUES	
Offre de base		NON RETENUE
Offre variante « Coffre de rangement des sièges »		47 815€
Option n°1 « Extension de garantie 1 an »		incluse dans l'offre
TOTAL LOT N°7 OFFRE VARIANTE + OPTION N°1		47 815 €
TOTAL en € HT		438 601,68€
TVA 20%		87 720,34 €
TOTAL en € TTC		526 322,02 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les marchés relatifs aux travaux d'équipements scéniques pour l'aménagement de deux salles à vocation cinématographique, événementielle et théâtrale au sein du Pôle culturel conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22-4°,

Vu l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 septembre 2017 relative aux délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu le rapport,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés relatifs aux travaux d'équipements scéniques pour l'aménagement de deux salles à vocation cinématographique, événementielle et théâtrale au sein du Pôle culturel comportant 7 lots, avec les entreprises listées dans le rapport et conformément au descriptif ci-dessus ainsi que toutes pièces relatives à ce marché.

VOTE : **OUI : 27** **NON : 0** **ABSTENTION : 0**

Service Marchés Publics

12 – Marché de travaux pour la réhabilitation de l'Espace Villeneuve en pôle culturel - Avenants aux lots n°3, 4 et 14 - Autorisation de signature

Madame Françoise MORNET informe le Conseil Municipal que dans le cadre des marchés de travaux pour la réhabilitation de l'Espace Villeneuve en pôle culturel, passés selon une procédure adaptée pour un montant total global (lots n°1 à 15) de 1 835 208,67 € HT, soit 2 202 250,40 € TTC, il y a lieu de signer des avenants afin de prendre en compte des travaux en plus-value.

Il est donc proposé d'adopter ces avenants comme suit :

N° LOT ET INTITULE	Titulaire	Montant du marché initial € HT	Avenant n°1 € HT	Nouveau montant du marché € HT	Montant marché € TTC
3 - Charpente métallique	DL ATLANTIQUE 17183 PERIGNY	85 515,44	+ 5 300,00	90 815,44	108 978,28
% d'écart introduit par l'avenant n°1 : + 6,20 %					
Objet de l'avenant n°1 : Des compléments portant sur les supports scéniques sont nécessaires dans les salles de cinéma.					

N° LOT ET INTITULE	Titulaire	Montant du marché initial € HT	Avenant n°1 € HT	Avenant n°2 € HT	Avenant n°3 € HT	Nouveau montant du marché € HT	Montant marché € TTC
4 - Couverture - bardage	SMAC 85000 LA ROCHE /YON	217 049,68	+ 1 782,50	- 3 019,68	+ 9 125,00	224 937,50	269 925,00
% d'écart introduit par l'avenant n°3 : +4,20% soit un cumul pour les avenants n°1, 2 et 3 de : + 3,63%							
Objet de l'avenant n°3 :							
- Suite aux nombreuses fuites constatées et à la vétusté de l'étanchéité, il est nécessaire d'effectuer une reprise de la couverture existante ;							
- À la demande du contrôleur technique, un boîtier avec bobine électrique pour le raccordement au système de sécurité incendie (SSI) de l'Espace Villeneuve doit être mis en place ;							
- À la demande du maître d'œuvre scénographe, une sortie toiture doit être réalisée.							

N° LOT ET INTITULE	Titulaire	Montant du marché initial € HT	Avenant n°1 € HT	Nouveau montant du marché € HT	Montant marché € TTC
14 - Chauffage	EIFFAGE 85015 LA	256 500,00	+ 4 623,38	261 123,38	313 348,06

- ventilation	ROCHE/YON				
% d'écart introduit par l'avenant n°1 : + 1,80%					
Objet de l'avenant n°1 : Suite à l'ajout de deux locaux techniques « son et éclairage », il est nécessaire de mettre en place une climatisation pour ces locaux.					

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Monsieur Nicolas LE GOFF s'étonne que l'on ne s'aperçoive qu'aujourd'hui de la nécessité de reprendre la couverture existante.

Monsieur Christophe ROBRETEAU répond qu'il s'agit d'un bâtiment qui n'a pas été construit par la commune et pour lequel on ne connaissait pas précisément la structure du toit. Il avait été prévu de faire du calepinage mais cela ne serait pas judicieux. Si on ne réalise pas les travaux maintenant, il faudra s'y atteler dans de 2/3 ans.

Monsieur Nicolas LE GOFF indique que concernant le lot 14 il s'agit d'une plus-value de + 1,80% et non de – 1,80%. *Cette erreur a été corrigée.*

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22-4°,

Vu l'article 139-6° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics;

Vu la délibération en date du 25 octobre 2016 autorisant Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux pour la réhabilitation de l'Espace Villeneuve en pôle culturel,

Vu les marchés de travaux pour les lots n°3 « Charpente métallique », n°4 « Couverture - bardage » et n°14 « Chauffage - ventilation »,

Vu le Budget Principal 2017,

Entendu l'exposé de Madame Françoise MORNET,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les avenants n°1 aux lots n°3 « Charpente métallique », n°4 « Couverture - bardage » et n°14 « Chauffage - ventilation », au marché de travaux de réhabilitation de l'Espace Villeneuve en pôle culturel,

- Autorise Monsieur le Maire à signer les dits avenants ainsi que toutes pièces relatives à la présente délibération.

VOTE : OUI : 27 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service Marchés Publics

13 – Marché de travaux pour l'extension en modulaire architecturé du centre de loisirs « Chouette & Cie » - Autorisation de signature des marchés de travaux

Madame Marie-Annick CHARRIER informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'extension en modulaire architecturé du centre de loisirs « Chouette & Cie », le conseil municipal a autorisé, par délibération du 11 juillet 2017, d'une part le lancement d'une

consultation en procédure adaptée et d'autre part le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues.

La date limite de remise des offres pour cette consultation était fixée au 9 novembre 2017 à 17h00. Le maître d'œuvre en charge de ce dossier, le cabinet 2A-BG, a procédé à l'analyse des offres reçues au regard des critères de jugement des offres qui étaient, la valeur technique pondérée à 60% et le prix des prestations pondéré à 40%.

Madame Marie-Annick CHARRIER explique que suite à des incertitudes techniques portant sur le poste « chape armée lissée » du lot n° 2 « Construction modulaire », et pouvant remettre en cause la possibilité pour tous les candidats de répondre à cette spécification technique, et donc l'égal accès de tous les candidats à la commande publique, Monsieur le Maire a décidé de déclarer sans suite le lot n°2 par décision n°2017-213 du 8 novembre 2017 et de relancer ce lot.

La date limite de remise des offres pour la relance du lot n°2 « Construction modulaire », était fixée au 1^{er} décembre 2017 à 12h00.

Considérant que le montant de l'offre remise était bien supérieur à l'estimation prévisionnelle, Monsieur le Maire a décidé de déclarer sans suite le lot n°2 « Construction modulaire » par décision n°2017-253 du 19 décembre 2017.

Madame Marie-Annick CHARRIER explique que suite à la déclaration sans suite du lot n°2 « Construction modulaire », Monsieur le Maire a décidé de déclarer sans suite le lot n°1 par décision n°2017-252 du 19 décembre 2017 et de relancer les 2 lots sur de nouvelles bases techniques.

Une nouvelle consultation pour ces lots a été lancée. La date limite de remise des offres était fixée au 16 janvier 2018 à 12h00. Le maître d'œuvre en charge de ce dossier, le cabinet 2A-BG, a procédé à l'analyse des offres reçues au regard des critères de jugement des offres qui étaient, la valeur technique pondérée à 60% et le prix des prestations pondéré à 40%.

Le coût prévisionnel de ce marché était estimé à 454 750,00 € HT (avec options) en phase APD. Le montant des offres économiquement les plus avantageuses s'élevant à 471 895,74 € HT (avec options), le conseil municipal doit autoriser le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues.

Il ressort de cette analyse que les offres économiquement les plus avantageuses sont :

N° et intitulé du lot / options	Attributaire	Montant €
1 - Gros œuvre	AGESIBAT - 85190 AIZENAY	
Offre de base		43 967,00
Option n°1 « Frangements entre la salle de réunion et le bureau »		+ 1 550,00
TOTAL LOT N°1 OFFRE DE BASE + OPTION 1 en € HT		45 517,00
2 - Construction modulaire	COUGNAUD CONSTRUCTION 85035 LA ROCHE SUR YON Cedex	
Offre de base		381 004,66
Option n°2 « Peinture dans les sas des sanitaires moyens »		+ 1 860,00
Option n°3 « Frangements entre la salle de réunion et le bureau »		+ 3 007,00
Option n°4 « Habillage bois / panneaux acoustiques »		+ 34 180,60
Option n°5 « Stores d'occultation »		+ 6 326,48
TOTAL LOT N°2 OFFRE DE BASE + OPTIONS 2, 3, 4 et 5 en € HT		426 378,74

TOTAL LOTS 1 et 2 en € HT	471 895,74
TVA 20%	94 379,15
TOTAL en € TTC	566 274,89

Madame Marie-Annick CHARRIER propose au Conseil Municipal d'attribuer les marchés de travaux pour l'extension en modulaire architecturé du centre de loisirs « Chouette & Cie » conformément aux propositions énumérées ci-dessous en retenant l'option n°1 pour le lot n°1 « Gros œuvre » ainsi que les options n°2, 3, 4 et 5 pour le lot n°2 « Construction modulaire ».

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22-4°,

Vu l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 septembre 2017 relative aux délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu le rapport,

Entendu l'exposé de Madame Marie-Annick CHARRIER,

Madame Audrey DELANOË indique que le budget primitif voté en 2017 prévoyait un investissement maximal de 450 000 €. Nous en sommes aujourd'hui à 566 000€ TTC pour un aménagement modulaire qui restera modeste.

Madame Marie-Annick CHARRIER rappelle que les coûts annoncés l'ont été sur la base du hors-tax, or il y a la TVA à rajouter soit près de 95 000 € en plus.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux pour l'extension en modulaire architecturé du centre de loisirs « Chouette & Cie » comportant 2 lots, avec les entreprises listées dans le rapport et conformément au descriptif ci-dessus ainsi que toutes pièces relatives à ce marché.

VOTE : OUI : 27 NON : 0 ABSTENTION : 0

Programme "Action coeur de ville" à destination des villes moyennes ou petites exerçant des fonctions de centralité :

Monsieur le Maire explique que le gouvernement au mois de janvier a décidé de lancer un programme pour les villes moyennes qui s'appelle « Action cœur de ville », destiné à des communes comme Aizenay.

La commune a été contactée mercredi dernier (24/01) par la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer). Les services de la Commune sont mobilisés car le dossier est à rendre au plus tard pour demain soir (31/01).

Il s'agit d'accompagner la Commune pour une redynamisation et revitalisation du centre-ville. Cinq communes en Vendée peuvent déposer un dossier mais on ne connaît pas le nom des autres communes sélectionnées. Une mobilisation de la Communauté de Communes Vie et Boulogne qui doit soutenir le projet, est nécessaire. Monsieur le Maire explique que l'on va déposer un dossier pour le secteur Planty-Gobin, le centre-ville et pourquoi pas au niveau de la sécurisation route de Challans.

Ville d'Aizenay
Séance levée à 21h50

À Aizenay,
Le secrétaire de séance,
Isabelle LOQUET

LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE DU 12/12/2017 AU 22/01/2018
en application des articles L 2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales

NUMERO DECISION	OBJET DE LA DECISION
2017-247	Avenant SyDEV convention 2017.EXT.0265 extension électrique Clé des Champs 3
2017-248	Portant renonciation exercice DPU parcelles ZL 139
2017-249	Portant renonciation exercice DPU parcelles BH 13
2017-250	Marché n°2017PA12 - Mission de maîtrise d'œuvre scénographie pour les équipements du pôle culturel - XNS 44 000 NANTES - Approbation et signature de l'avenant n°1 relatif à la fixation du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 40 942,44 € HT soit + 4,55% du montant initial du marché
2017-251	Attribution MP 2017PA13 - Fourniture de salaison et charcuterie, porc et volaille, volaille découpée fraîche et viande de porc, viande cuite et viande fraîche de bœuf, veau et agneau pour le restaurant municipal - Relance du Lot n°2 «Viande de porc » pour les années 2018 et 2019 suite à non reconduction - Mini 3 000 € HT/an - Maxi 15 000 € HT/an - ARCHAMBAUD
2017-252	MP 2017PA15 - Travaux d'extension en modulaire architecturé du centre de loisirs "Chouette & Cie" - Déclaration sans suite du lot n°1 "Gros œuvre"
2017-253	MP 2017PA16 - Travaux d'extension en modulaire architecturé du centre de loisirs "Chouette & Cie" - Déclaration sans suite du lot n°2 "Construction modulaire"
2017-254	Ramassage de feuilles différents sites - ESAT (85000 LA ROCHE SUR YON) - pour un montant de 12 293,67 € HT soit 14 752,41 € TTC
2017-255	Portant renonciation exercice DPU parcelle BC 194
2017-256	Portant renonciation exercice DPU parcelle AX 30 AX 108
2017-257	Location logement avenue de Verdun pour médecins remplaçants (540 € / mois)
2017-258	Portant renonciation exercice DPU parcelle BD 161a
2017-259	Portant renonciation exercice DPU parcelle BL 261
2017-260	Portant renonciation exercice DPU parcelle AP 214
2017-261	Portant renonciation exercice DPU parcelle AP 90
DÉCISIONS 2018	
2018-001	Portant renonciation exercice DPU parcelle AN 145
2018-002	Portant renonciation exercice DPU parcelle YP 124
2018-003	Fourniture poteaux métalliques pour panneaux signalisations - Clisson Métal pour un montant de 4 181,52 € HT soit 5 017,82 € TTC
2018-004	Entretien EV différents sites - PJSEA - pour un montant de 8 002 € HT soit TTC 9 602,40 € TTC
2018-005	Portant renonciation exercice DPU parcelle AZ 174
2018-006	Portant renonciation exercice DPU parcelle BC 425
2018-007	Vérification ponctuelle des installations électriques et gaz différents bâtiments communaux - SOCOTEC - 1 225 € HT soit 1 470 € TTC
2018-008	Portant renonciation exercice DPU parcelle BC 522P
2018-009	Portant renonciation exercice DPU parcelle BC 471 AY 18 24 82 85 88 89 90 113
2018-010	Portant renonciation exercice DPU parcelle BE 160 159
2018-011	Fourniture et pose d'une clôture autour du terrain de tir à l'arc et terrain de BMX- Les Jardins de Vendée - pour un montant de 18 364,32 HT soit 22 037,18 € TTC